

gros trop enclins à oublier les devoirs qu'ils ont vis-à-vis des marchands-détaillants commencent à comprendre qu'il ne leur est guère profitable de vouloir se substituer aux détaillants et que les représailles qu'ils encourent sont bien de nature à les empêcher de se livrer à une pratique qui porte préjudice à la classe commerçante.

Toutes les plaintes portées à notre information ont été suivies d'entretiens ou de correspondances entre les parties intéressées par l'intermédiaire de l'Association et les délits se font de plus en plus rares. Il est à espérer qu'une entente définitive ne tardera pas à s'établir à ce propos entre les marchands de gros et les marchands-détaillants et que les premiers nommés ne se risqueront plus à marcher sur les plates-bandes des seconds.

LE MILEAGE SCRIP. — Chacun des marchands se rappelle qu'en 1905, l'Association des Marchands-Détaillants a obtenu du Parlement du Canada une législation à l'effet de prohiber les timbres de commerce pour des raisons majeures qu'il n'est pas besoin de rappeler ici. Or, en dépit de cette loi, une compagnie formée sous le nom de National Mileage Company of Canada, tenta au cours de l'année de lancer un nouveau système de primes consistant dans la vente aux marchands, de coupons de voyage pour distribuer aux consommateurs.

Dès le début de ce mouvement, l'Association a entrepris une vigoureuse campagne parmi les marchands, et avec l'aide du journal de commerce "Le Prix Courant", elle réussit à démontrer aux détaillants l'illégalité de pareilles pratiques et les pénalités auxquelles s'exposaient ceux qui y adhéraient. Cette propagande eut pour résultat de rendre les affaires de ladite compagnie tellement difficiles qu'elle se vit dans l'obligation de cesser sa sollicitation.

Cette même compagnie fit une tentative semblable à Ottawa, mais sans plus de succès, grâce à l'intervention de l'Association des Marchands-Détaillants.

LA VIE CHERE. — La vie chère qui est la question à l'ordre du jour parmi le public n'a pas manqué d'être imputée aux marchands-détaillants qui ont eu à se défendre de cette accusation. L'association voyant le péril, a aussitôt projeté un vaste plan de campagne pour justifier les détaillants aux yeux du public et aider à découvrir les véritables auteurs responsables de cette hausse injustifiée dont se plaint le consommateur. Déjà, cette campagne d'éducation a porté ses fruits, le public commence à comprendre que les trustards et les accapareurs sont la cause de cette hausse induite des articles de première nécessité, et les développements de notre campagne de presse lui montreront qu'au sein de l'Association des Marchands-Détaillants, jamais n'a germé l'idée de profiter abusivement des circonstances provoquées par la guerre européenne.

TARIFS D'HIVER POUR LES TOURISTES

Des tarifs spéciaux sont maintenant en vigueur pour aller aux endroits favorisés de la Floride, de la Géorgie, de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud, de la Louisiane et autres états du sud, ainsi qu'aux Bermudes et aux Antilles. Limite de retour, 31 mai 1917. Pour billets, places réservées et tout renseignement, s'adresser à M.-O. Dafoie, 122 rue Saint-Jacques, Montréal.

LE RAPPORT DE LA BANQUE DE MONTREAL

Le rapport de la Banque de Montréal pour l'exercice expiré le 31 octobre et qui vient d'être publié, est un des plus importants que la banque ait soumis à ses actionnaires. Etant le premier des rapports des principales banques du Canada, c'est un bon présage de ce que l'on peut espérer pour la fin de l'année.

Une étude superficielle même révèle une augmentation des actifs si exceptionnelle que toute comparaison avec les années précédentes devient difficile. Dans la dernière période de douze mois les progrès accomplis sont remarquables et on peut s'en rendre compte en jetant un coup d'oeil sur l'actif total qui a augmenté de plus de \$62,000,000 durant l'année et s'élève aujourd'hui à \$365,215,541 comparativement à \$302,980,554 à la fin de l'exercice précédent.

Une semblable augmentation, au taux de plus de \$5,000,000 par mois, semble indiquer des affaires spéciales et est peut-être due, en partie, aux grandes entreprises exécutées de ce côté-ci de l'Atlantique pour les gouvernements canadien et anglais.

L'IMPORTATION DES MACHINES AGRICOLES EN RUSSIE

En 1913, la Russie a importé des machines agricoles pour une somme de 60,000,000 de roubles; l'industrie russe elle-même a produit, la même année, des machines agricoles pour une somme semblable. Mais, au début de la guerre, cette importation a complètement cessé et la production intérieure a été diminuée de 80%. Cette diminution affectait surtout la fabrication des moissonneuses, modèle américain assez compliqué.

Pour remédier, dans une certaine mesure, à cette situation, le département de l'agriculture russe a créé, en 1915, une "Compagnie pour l'achat de machineries agricoles" avec la participation des Zemstvos, des associations agricoles et de plusieurs banques de Moscou. Cette Compagnie a commandé aux Etats-Unis et en Suède 29,000 moissonneuses, dont près de 20,000 sont déjà arrivées en Russie. Le ministre du Commerce a obtenu des autorités militaires 50 wagons par jour pour le transport de ses machines au sud de la Russie.

LES MATIERES COLORANTES EN ARGENTINE

Une Compagnie s'est constituée récemment en Argentine sous le titre de "Compania Argentina de materias colorantes." Cette société par actions, au capital de \$400,000 se propose d'exploiter une invention du Dr Juan A. Dominguez, de Buénos-Ayres, permettant de retirer diverses matières colorantes du caroubier. Une usine a déjà été construite à Santa-Fé et la fabrication commencera très prochainement.

Le commerce de luxe en Allemagne.

Le correspondant de l'"Exchange Telegraph" à Amsterdam, cite le "Tageblatt" de Berlin qui dit: "Nous avons eu nombre d'entrevues avec les principaux marchands d'articles de luxe, tels que fourreurs, joailliers, tailleurs, costumiers et fleuristes, et tous disent que les nouveaux règlements, s'ils sont mis en force, ruineront le commerce de luxe de l'Allemagne. Ils prédisent que deux mois après la mise en force de la loi, ils seront tous obligés de fermer magasin jusqu'à la conclusion de la paix."